

**Zeitschrift:** Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts jurassiens

**Band:** 51 (1980)

**Heft:** 2: L'énergie : problème complexe et capital II

**Rubrik:** Chronique économique

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

### Données chiffrées concernant les divers éléments de l'indice suisse des prix à la consommation en décembre 1979

Les indices et taux de variation des neuf groupes de biens et de services sont les suivants :

Groupes de biens et de services	Indice décembre 1979		Variation en % par rapport à novembre 1979	
	Sept. 1966 = 100	Sept. 1977 = 100	décembre 1978	décembre 1979
Total	179,1 <sup>1</sup>	106,2	5,2	0,2
Alimentation	•	108,6	5,0	0,4
Boissons et tabacs	•	104,4	2,0	0 <sup>2</sup>
Habillement	•	102,9	2,1	0,3
Loyer du logement	•	100,4	0,5	0 <sup>2</sup>
Chauffage et éclairage	•	155,1	57,2	-1,5
Aménagement et entretien du logement	•	102,2	1,5	0,6
Transports et communications	•	105,6	5,0	0,7
Santé et soins personnels	•	105,2	2,6	0,1
Instruction et loisirs	•	101,6	3,6	0 <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Valeur de la nouvelle série, convertie en prenant comme référence la base 100 en septembre 1966

<sup>2</sup> N'a pas été l'objet d'un nouveau relevé au cours du mois sous revue.

### L'indice suisse des prix à la consommation en décembre 1979

En décembre 1979, l'indice suisse des prix à la consommation, calculé par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, a légèrement augmenté de 0,2 % par rapport au mois précédent pour atteindre, sur la base de 100 en septembre 1977, un niveau de 106,2 points, qui est de 5,2 % supérieur à celui de 101 enregistré une année auparavant. L'indice suisse des prix à la consommation traduit l'évolution des prix des marchandises et des services représentatifs de la consommation des ménages privés, sans que son calcul ne soit

influencé par des modifications affectant le volume ou la composition de l'assortiment de marchandises consommées et des services utilisés.

La hausse de 0,2 % subie par l'indice suisse de prix à la consommation en décembre 1979 par rapport au mois précédent est surtout imputable aux avances marquées par l'indice du groupe « alimentation » (+ 0,4 %) et, du fait de prix plus élevés pour l'essence, par l'indice du groupe « transports et communications » (+ 0,7 %). En décembre, les prix de l'essence ont dépassé en moyen-

ne de 4 centimes ou de 3,7 % le niveau qui était le leur le mois précédent et de 19,8 % celui auquel ils s'inscrivaient l'année précédente à pareille époque. Ils ont contribué à la hausse de l'indice général à raison de 0,1 % par rapport au mois précédent et de 0,5 % par rapport au même mois de l'année précédente. Accusent également un mouvement ascendant, l'indice du groupe « habillement » (+ 0,3 %), celui du groupe « aménagement et entretien du logement » (+ 0,6 %) et celui du groupe « santé et soins personnels » (+ 0,1 %). En revanche, l'indice du groupe « chauffage et éclairage » a reculé (- 1,5 %) grâce à des prix en légère baisse pour le mazout. Les trois autres groupes de marchandises et de services n'ont pas fait l'objet d'un nouveau relevé statistique durant le mois sous revue.

La progression de l'indice du groupe « alimentation » s'explique principalement par des prix qui ont augmenté — dans une large mesure à cause de la saison — pour des légumes ainsi que pour les pommes de terre et les œufs ; des prix majorés pour de la charcuterie se sont aussi fait sentir. Les effets de ces hausses ont cependant été atténués par des baisses de prix — habituelles en cette saison — pour des fruits des pays chauds.

Des prix plus élevés pour des vêtements et des chaussures ont constitué les causes décisives du mouvement ascendant accusé par l'indice du groupe « habillement ». Des augmentations de prix qui ont touché les sous-vêtements y ont cependant aussi contribué.

Dans le groupe « aménagement et entretien du logement », on a principalement remarqué des augmentations de prix pour des meubles, des tapis, du petit matériel de cuisine ainsi que pour du matériel destiné aux réparations à l'appartement.

C'est surtout un léger renchérissement de quelques travaux des coiffeurs qui a fait monter de façon minime l'indice du

groupe « santé et soins corporels », encore qu'on ait aussi noté des prix légèrement plus élevés pour des médicaments et pour différents articles de toilette ; seuls des savons de toilette sont devenus un peu meilleur marché.

Le recul de l'indice du groupe « chauffage et éclairage » est dû à un fléchissement de 2 % accusé par les prix du mazout par rapport au mois précédent. Ce fléchissement a influencé à raison de - 0,1 % l'indice général (+ 0,2 %). Par contre, comparativement au même mois de l'année précédente, le renchérissement a atteint 86,9 % et a contribué à raison de 2,2 % à la hausse de 5,2 % subie par l'indice suisse des prix à la consommation. Par ailleurs, on a constaté une légère augmentation des prix des combustibles solides par rapport au mois précédent.

Si l'on prend ensemble les mouvements des prix du mazout et de l'essence, ils se sont pratiquement contrebalancés d'un mois à l'autre. Par contre, comparativement au même mois de l'année précédente, la part du renchérissement du mazout et de l'essence dans le taux de hausse de l'indice suisse des prix à la consommation (+ 5,2 %) s'inscrit à 2,7 points de pour-cent. S'il n'y avait pas eu ces modifications de prix, l'indice suisse des prix à la consommation aurait dépassé, en décembre, de 2,5 % au lieu de 5,2 % son niveau d'une année auparavant.

En raccordant à la nouvelle série d'indices l'ancienne série calculée sur la base de 100 en 1966, on obtient, pour le mois de décembre 1979, un indice de 179,1.

En 1979, la moyenne annuelle de l'indice suisse des prix à la consommation a été de 3,6 % supérieure à celle qu'elle avait connue l'année précédente. On avait enregistré, d'une année à l'autre, une hausse de 1 % en 1978 et de 1,3 % en 1977.

Office fédéral de l'industrie  
des arts et métiers et du travail

## Communications

*Les bulletins de versement des cotisations et abonnements à notre bulletin 1980 seront expédiés dans le courant du mois de mars.*

*Réservez-leur un bon accueil !*

*L'assemblée générale 1979 a décidé de poursuivre l'activité de l'ADIJ au-dessus des frontières politiques de notre terre jurassienne. La restructuration de notre grande association est aujourd'hui à l'étude. La prochaine assemblée générale ordinaire 1980 aura lieu cet automne.*

*L'ADIJ compte plus de 1200 membres et plus de 500 abonnés à notre bulletin mensuel.*

*Notre activité et notre budget 1980 comptent toujours plus sur l'appui effectif de tous nos membres et abonnés.*

*Nous vous remercions chaleureusement d'accomplir rapidement votre geste de sociétaire.*

*A toutes et à tous merci !*

---

*Dans sa séance du 20 février 1980, le comité central a décidé de fixer l'assemblée générale de l'ADIJ à cet automne. Le lieu et la date exacte seront communiqués ultérieurement.*

**LA DIRECTION**

### **Administration de l'ADIJ et rédaction des « Intérêts de nos régions »**

Rue du Château 2, case postale 344  
2740 Moutier 1, ☎ 032 93 41 51

Rédacteur responsable :  
Frédéric Savoye, Saint-Imier

Secrétaire :  
Françoise Baumgartner, Moutier

Abonnement annuel : Fr. 25.—  
Prix du numéro : Fr. 2.50  
Caisse : CCP 25 - 2086

### **ORGANES DE L'ADIJ**

#### **Direction**

Président : Frédéric Savoye, 2610 Saint-Imier  
☎ bureau 032 93 41 51 privé 039 41 31 08

Secrétaire : Françoise Baumgartner, 2740 Moutier  
☎ 032 93 41 51

Membres : Rémy Berdat, 2740 Moutier, ☎ 032 93 12 45  
Jean Jobé, 2900 Porrentruy ☎ 066 66 17 77

Marcel Houlmann, 2515 Prêles  
☎ 038 51 31 21